

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 889

présenté par

M. Taite, Mme Valentin, M. Le Fur et Mme Petex-Levet

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 43.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 43 a en effet pour objet de reverser les sommes retenues durant la suspension du versement du revenu de solidarité active au bénéficiaire, s'il finit par se conformer à ses obligations durant sa suspension.

La suspension étant une forme de sanction, il n'y a aucun lieu de reverser ces sommes aux bénéficiaires qui n'ont pas respecté leurs engagements.